

SÉANCE N° 6 du 14 NOVEMBRE 2023

N° d'ordre	Objet	Date	N°	Nbre annexe
1	Tarif location de la salle des fêtes	14/11/2023	2023/42	0
2	Participation aux frais de scolarité des écoles de la commune de Le Vigan	14/11/2023	2023/43	0
3	Devis columbarium	14/11/2023	2023/44	0
4	Entretien de la zone humide	14/11/2023	2023/45	0
5	Convention SDAIL - Projet Cœur de village	14/11/2023	2023/46	0
6	Budget eau - décision modificative n°2 : Insuffisance crédit budgétaire	14/11/2023	2023/47	0
7	Mise à jour du plan de financement du projet "cœur de village"	14/11/2023	2023/48	0
8	Demande de subvention à l'Agence de l'eau - Projet "cœur de village"	14/11/2023	2023/49	0
9	Délégation de signature à un conseiller municipal pour les dossiers d'urbanisme	14/11/2023	2023/50	0
10	Evolution des tarifs de la régie eau	14/11/2023	2023/51	0

ÉLUS

ANDRIES Corinne	
COMBES Michel	
CONSTANT Jean-Michel	
CROUZET Valérie (<i>pouvoir à ANDRIES Corinne</i>)	P
ESCAPOULADE Alain (<i>pouvoir à CONSTANT Jean-Michel</i>)	P
FAVORY Francine	
FOUCHER Jocelyne	
LAUMAILLÉ Fabrice	
MALGOUYARD Anne-Marie	
THIEBEAU Olivier	
TRINEL Alexandre	A

2023/42

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mille vingt-trois, le **mardi 14 novembre, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 8 **Votants** : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Corinne ANDRIES), ESCAPOULADE Alain (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Tarif location de la salle des fêtes

Par délibération du 16 mars 2021 abrogée par la présente, le conseil municipal a délibéré sur les tarifs de location de la salle polyvalente. A l'usage, il s'avère nécessaire de modifier les tarifs existants et d'en créer d'autres.

Les nouveaux tarifs détaillés proposés au conseil municipal sont les suivants :

	Week End et jours fériés (jour férié + 1 jour semaine) ^{*(2)}		En semaine			En semaine ^{*(3)} - Tarifs annuels	
			1/2 journée ou soirée isolée ^{*(3)}	journée isolée ou vendredi ^{*(4)}	1/2 journée ou soirée par semaine	une journée par semaine	
Habitants (foyer fiscal) possédant une résidence principale ou secondaire ^{*(1)}	2 we/an	100	2 fois /an	30	50		
	au delà	250	au delà	70	120		
Autres particuliers	250			70	120		
Associations ayant le siège social sur la commune et participant à l'animation communale	2 we/an	gratuit	4 fois/an	gratuit	gratuit	200	400
	au delà	100	au-delà	30	50		
Associations hors commune	160			50	100	300	600
Professionnels :	300			100	150	600	900
Supp prise repas				20	20	100	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, les nouveaux tarifs de location. Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture sous forme dématérialisée et publication à la date figurant sur l'accusé de réception. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de **deux mois** à compter de sa notification et/ou publication. Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » (<http://www.telerecours.fr>)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-trois, le **mardi 14 novembre, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Corinne ANDRIES), ESCAPOULADE Alain (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Participation aux frais de scolarité des écoles de la commune de Le Vigan

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants de la commune sont scolarisés à l'école de Le Vigan et qu'il convient de participer aux frais de scolarité.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal les résultats des travaux de la commission formée des élus des communes de Le Vigan, Saint-Projet et Saint-Cirq-Souillaguet concernant l'évaluation du coût, par élève, des charges de fonctionnement des écoles de Le Vigan pour l'exercice 2022.

Il en ressort un coût net par enfant de 860 €.

Cinq enfants virgule huit (un enfant a été scolarisé huit mois seulement) de la commune sont scolarisés au cours de l'année civile 2022 à 860€ par élève soit 4 988 € à régler.

(5,8 x 860 = 4 988)

Cette dépense est prévue et est mandatée sur le budget 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les modalités de calcul des charges de fonctionnement des écoles pour l'exercice 2022.

Votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

Michel COMBES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-trois, le **mardi 14 novembre, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Corinne ANDRIES), ESCAPOULADE Alain (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Devis columbarium

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les emplacements du columbarium du cimetière de Bel Arbre sont réservés et rappelle que le cimetière de Souillaguet ne possède pas de columbarium.

Un devis a été demandé à l'entreprise GAYDOU, afin de mettre en place des nouveaux columbariums, pour créer des emplacements libres.

Le coût pour la fourniture et la pose d'un columbarium s'élève à 3 335,00€ TTC (travaux de maçonnerie compris).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis de l'entreprise GAYDOU, décide d'installer en priorité le columbarium au cimetière de Bel Arbre, puis dans un second temps un columbarium à Souillaguet, et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

Michel COMBES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOULLAGUET

L'an deux mille vingt-trois, le **mardi 14 novembre, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Corinne ANDRIES), ESCAPOULADE Alain (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Entretien de la zone humide

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette année, l'agence Céou Germaine a pris en charge et a attribué la mission d'entretien de la zone humide à la société Bouriane espaces verts. Le travail effectué a été de qualité avec un outillage adapté à la zone humide.

Pour les années suivantes, la collectivité devra prendre en charge l'entretien de la zone humide. La société Bouriane espaces verts a été sollicitée pour établir un devis, afin de mettre en place cet entretien annuel de la zone.

Le coût, selon le devis, s'élève à 285 € TTC par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis de la société Bouriane espaces verts et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Fait et délibéré à Saint Cirq Soullaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

Michel COMBES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-trois, le **mardi 14 novembre, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 8 **Votants** : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Corinne ANDRIES), ESCAPOULADE Alain (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : **Convention SDAIL – Projet cœur de village**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour le projet d'aménagement du centre bourg, la commune a reçu la délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Compte tenu de l'importance de ce projet et de ses contraintes imposées par le code des marchés publics, monsieur le Maire informe qu'il est préférable de se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Département du Lot par l'intermédiaire de son syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie (SDAIL), auquel notre commune adhère, propose une assistance d'ordres technique, juridique et financier.

Pour ce faire, le SDAIL a établi une convention d'intervention au profit de la commune de Saint-Cirq-Souillaguet détaillant les besoins des deux parties.

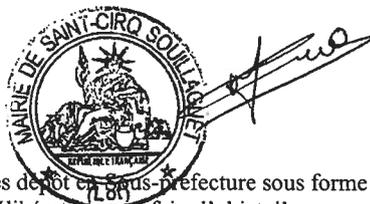
Cette intervention n'entrant pas dans le « forfait conseil » inclus dans l'adhésion, le coût de l'assistance s'élève à 3 421,00 € HT. Ce montant s'ajoute au plan de financement du projet « cœur de village » pour lequel une mise à jour fait l'objet de la délibération 2023/48.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les conditions de la convention d'intervention du SDAIL et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



2023/47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mille vingt-trois, le **mardi 14 novembre, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 8 **Votants** : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Corinne ANDRIES), ESCAPOULADE Alain (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Budget Eau – décision modificative n°2 : Insuffisance crédit budgétaire

Afin d'ouvrir les crédits budgétaires correspondant au reversement de la redevance pollution agence de l'eau, dont le montant prévu au budget de 3 500 € était sous-estimé, il convient de prendre la décision modificative suivante :

**Décisions modificatives – EAU – SAINT-CIRQ-SOULLAGUET
DM 2 – Insuffisance crédit budgétaire**

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	
<i>Article (Chapitre) – Opération</i>	<i>Montant</i>
6218 (012) : Autres personnels extérieurs	- 80,00 €
701249 (014) : Revers. Agence Eau redevance pollution d'origine domestique	80,00 €
Total dépenses :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité la décision modificative.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



2023/48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-trois, le **mardi 14 novembre, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 8 **Votants** : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Corinne ANDRIES), ESCAPOULADE Alain (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Mise à jour du plan de financement du projet « cœur de village »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération a été votée concernant le plan de financement du projet « cœur de village » (délibération n°2023/05 du 19 janvier 2023). Suite à l'ajout de l'intervention du SDAIL au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (cf. délibération 2023/46) et à la mise à jour des coûts de financement, il convient de prendre une nouvelle délibération.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2024

Postes de dépenses	Montant HT		Montant	Taux conforme au taux critère pour la DETR
Acquisitions immobilières	0 €	DETR	109 298 €	30%
Etudes	17 300 €			
Maîtrise d'œuvre	21 000 €	Conseil départemental	72 866 €	20%
		Conseil régional	55 033 €	15%
Travaux	322 608 €	Fonds de concours	40 000 €	11%
		Amendes de police	14 267 €	4%
SDAIL Assistance – Aide	3 421 €	Total autofinancement :	72 865 €	20%
		- Fonds propres	12 865 €	
		- Emprunt	60 000 €	
TOTAL	364 329 €	TOTAL	364 329 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la mise à jour du plan de financement du projet « cœur de village » et autorise monsieur le Maire à toutes démarches et signatures afférentes à ce dossier.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



2023/49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mille vingt-trois, le **mardi 14 novembre, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice :** 11 **Présents :** 8 **Votants :** 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Corinne ANDRIES), ESCAPOULADE Alain (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'eau – Projet « cœur de village »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention va être déposée auprès de l'agence de l'eau pour le projet « cœur de village », au titre de la désimperméabilisation des sols, et sur les postes de dépenses définis ci-dessous, correspondant à un montant de travaux de 32 934 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Postes de dépenses		Montant HT	SUBVENTION		
			Organismes	Montant	Taux
SECTEUR 1a : PLACE ET PARVIS			Agence de l'eau	16 467 €	50%
LOT 1 : VRD					
TERRASSEMENT		7 710 €	Conseil régional	9 880 €	30%
STRUCTURE ET REVETEMENTS VOIRIE		2 730 €			
BORDURE - PAVE - DALLE		4 400 €			
LOT 2 : TRAVAUX PAYSAGERS - MOBILIER - SERRURERIE					
TRAVAUX PAYSAGERS - Végétaux		6 945 €			
SECTEUR 1b : JARDIN MAIRIE ET SENTIER					
LOT 1 : VRD					
TERRASSEMENT		2 085 €			
LOT 2 : TRAVAUX PAYSAGERS - MOBILIER - SERRURERIE			Total autofinancement	6 587 €	20%
TRAVAUX PAYSAGERS - Végétaux		9 064 €			
TOTAL		32 934 €	TOTAL	32 934 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, monsieur le Maire à demander la subvention auprès de l'agence de l'eau et l'autorise à toutes démarches et signatures afférentes à ce dossier, pour le projet « cœur de village ».

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMPES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-trois, le **mardi 14 novembre, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 8 **Votants** : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Corinne ANDRIES), ESCAPOULADE Alain (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Délégation de signature à un conseiller municipal pour les dossiers d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé à un projet faisant l'objet de demande de permis de construire ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre les décisions.

Considérant que Monsieur Michel COMBES, Maire, souhaite déposer un dossier d'urbanisme, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre les décisions et se prononcer sur la délivrance du permis de construire ou de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

Monsieur Fabrice LAUMAILLE propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, désigne Monsieur Fabrice LAUMAILLE en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre les décisions et de se prononcer sur la délivrance de l'arrêté, à l'issue de la phase d'instruction.

Votants : 8 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8
Monsieur LAUMAILLE et Monsieur COMBES n'ont pas pris part au vote.

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



2023/51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-trois, le **mardi 14 novembre, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 8 **Votants** : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Corinne ANDRIES), ESCAPOULADE Alain (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Evolution des tarifs de la régie Eau

Suite à l'augmentation des tarifs de vente du syndicat de la Bouriane, notre fournisseur, et de la SAUR, son prestataire exploitant, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs selon le barème ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2024.

Consommation : augmentation de 6 centimes soit 1,06 € du m³

Abonnement : non modifié, reste à 42,69 €

Branchement : non modifié

* Droit d'accès : 500 € comprenant compteur et coffret

* Bouche à clef et tranchée réalisées sur devis à la charge du pétitionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'application des tarifs ci-dessus et la modification du règlement du service eau à compter du 1^{er} janvier 2024.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES

